

Charte montréalaise
des **droits** et
responsabilités
expliquée aux
jeunes



Montréal 

A stylized white line drawing on a green background. The top half shows two people in profile, facing each other. The person on the left has short hair and a simple face. The person on the right has long, wavy hair and is wearing glasses. They appear to be holding hands or a small object between them. The bottom half shows a city skyline with several rectangular buildings of varying heights, each with small vertical lines representing windows. The overall style is minimalist and illustrative.

La clé du mieux-vivre ensemble!

jeunes

La Charte
montréalaise
des droits et
responsabilités
est un instrument
original mis à
la disposition de
tous les citoyens de
la ville de Montréal,
y compris les **jeunes**!



Charte

Démocratie
C'est quand :

- les citoyens votent aux élections pour choisir leurs élus
- entre chaque élection, les citoyens peuvent participer à une décision.

Participation citoyenne

C'est quand :

- les citoyens donnent leur opinion pour aider les élus à prendre les meilleures décisions possibles
- les citoyens s'impliquent et essaient de faire changer les choses.

Code de vie

Le code de vie favorise le bon fonctionnement d'un groupe. Le groupe se donne des règles afin de permettre des relations harmonieuses, la bonne entente entre les personnes.

La *Charte montréalaise des droits et responsabilités* s'appelle aussi la Charte montréalaise. C'est un document important de **démocratie** pour la **participation citoyenne** et pour la Ville de Montréal.

On a appelé le **code de vie** des Montréalais une charte. En utilisant le nom charte, on lui donne une certaine importance.

C'est un outil de dialogue formidable pour les citoyennes, les citoyens, les employés et les représentants de la Ville pour la vie de tous les jours. Quand les citoyens participent, cela veut dire que la Ville est importante pour eux.

Découvre dans ce document comment le code de vie s'organise à Montréal.

La *Charte montréalaise des droits et responsabilités* existe depuis le 1^{er} janvier 2006.



Consultation publique

Réunion où tout le monde peut donner son opinion. La consultation publique sert à entendre les opinions des citoyens sur un projet.

Citoyens

Un citoyen de Montréal, c'est une personne qui habite à Montréal.

Droits

Toute personne a des droits, par exemple :

- le droit à la vie
- le droit à la liberté
- le droit à la sécurité.

Responsabilités

Les responsabilités sont des actions que les citoyens doivent faire ou ne pas faire pour que la vie soit agréable pour tout le monde, par exemple :

- sortir les poubelles au bon moment
- ne pas jeter de papiers dans la rue
- éviter de déranger les voisins en faisant du bruit.

Engagements de la Ville

- C'est quand la Ville est d'accord et décide de faire des actions.

Valeurs

Ce qui est important pour les citoyens pour vivre ensemble, par exemple :

- le respect de l'autre
- la tolérance
- la justice
- l'égalité
- la paix.

CHARTE MONTRÉLAISE DES DROITS ET RESPONSABILITÉS

Pourquoi il y a une Charte montréalaise?

En 2002, il y a eu une grande **consultation publique**. Cette consultation publique s'est appelée le Sommet de Montréal. Les personnes présentes se sont mises d'accord pour avoir une Charte montréalaise des droits et responsabilités des **citoyens**.

Dans la Charte, il y a les **droits** des citoyens dans la ville. Chaque citoyen doit respecter les droits des autres. Pour chaque droit, les citoyens ont des **responsabilités**. Pour aider les citoyens à profiter de leurs droits, la Ville de Montréal prend des **engagements** et fait des actions, comme par exemple pour :

- l'égalité entre les femmes et les hommes
- l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
- les bibliothèques
- les parcs
- et les équipements sportifs.

La Charte nomme les **valeurs** les plus importantes pour les citoyens pour vivre ensemble dans la ville. Il y a des citoyens originaires de plusieurs pays. C'est une richesse pour la Ville.

Les citoyens, les élus et les employés de la Ville de Montréal travaillent ensemble pour une ville agréable à vivre.

Vie démocratique

LA VIE DES CITOYENS ET LES DROITS LIÉS À LA DÉMOCRATIE

Droits et responsabilités

Les citoyens ont des droits liés à la démocratie.

Les citoyens votent pour choisir par exemple :

- le maire de la Ville
- le maire et les conseillers de leur arrondissement.

Entre les élections municipales, les citoyens participent à la démocratie.

Engagements

La Ville s'engage :

- à encourager la participation citoyenne
- à donner de l'information pour que les citoyens comprennent
- à utiliser de bonnes façons pour communiquer avec les citoyens
- à encourager la présence des femmes, des Autochtones, des citoyens de toutes **origines** et des **minorités visibles** dans les comités de la Ville.

Implication

Comment s'impliquer dans sa Ville

Les citoyens s'informent et donnent leur opinion pour aider les élus à prendre les meilleures décisions : les citoyens participent à la vie démocratique.

Les citoyens s'informent en regardant ce que la Ville met sur son site Internet : le document de la Charte, des capsules vidéo, les renseignements sur les bibliothèques, les terrains de jeu et les installations sportives.

Les citoyens utilisent le droit d'initiative en consultation publique et participent à faire une ville où il est plus agréable de vivre. Le droit d'initiative, c'est le droit des citoyens de demander et d'obtenir une consultation publique avec une pétition.



mocratie

Origines

Les origines d'une personne, c'est le pays où la personne est née ou le pays où ses parents sont nés.

Minorités visibles

C'est-à-dire les personnes, autres que les Autochtones, qui n'ont pas la peau blanche, par exemple :

- personnes originaires de l'Asie du Sud-Est et Arabes
- personnes à la peau noire.



Vie économique et sociale

LA VIE ÉCONOMIQUE ET LA VIE SOCIALE DES CITOYENS À MONTRÉAL

Droits et responsabilités

Les citoyens ont des droits économiques et des droits sociaux.

Les citoyens et la Ville travaillent ensemble pour assurer leurs droits économiques et leurs droits sociaux.

Les citoyens posent des gestes en accord avec les engagements de la Ville pour assurer leurs droits.

Vie économique
C'est l'activité de production, de distribution, d'échanges et de consommation de biens et services.

Vie sociale
C'est l'ensemble des individus qui évoluent collectivement et de façon organisée dans leur milieu.

Organisme
Groupe de personnes qui travaillent ensemble pour une cause

Engagements

La Ville s'engage :

- à prendre des moyens avec des **organismes** et les **gouvernements** pour offrir aux personnes itinérantes un lieu temporaire et sécuritaire pour dormir quand ces personnes le demandent
- à tenir compte des besoins des personnes avec le plus de problèmes à se loger
- à s'assurer que chaque citoyen a toujours de l'eau peu importe ses revenus.

Gouvernement
Ensemble de personnes élues par les citoyens qui dirigent une ville, une province ou un pays et qui ont le pouvoir d'améliorer les choses.

Implication

Comment s'impliquer dans sa Ville

Les citoyens s'impliquent dans leur milieu de vie afin de décider des meilleurs moyens à prendre pour contrer la pauvreté, parce que la pauvreté est un obstacle à la participation citoyenne.

Une personne itinérante a la possibilité d'aller dormir dans une maison spécialement prévue pour elle.

La Ville prend les moyens pour aider les personnes pauvres et les personnes qui ont des petits revenus à se loger.



Vie culturelle

LA VIE DES CITOYENS ET LA CULTURE À MONTRÉAL

Droits et responsabilités

Les citoyens ont des droits liés à la **culture**.

Les citoyens et la Ville travaillent ensemble pour assurer leurs droits liés à la culture.

Les citoyens posent des gestes en accord avec les engagements de la Ville pour assurer leurs droits liés à la culture.

Engagements

La Ville s'engage :

- à rendre accessibles les lieux d'art et de culture
- à protéger le **patrimoine** culturel et naturel
- à encourager les citoyens à aller voir des expositions ou des spectacles
- à développer les bibliothèques de la Ville
- à encourager les citoyens à visiter les musées qui appartiennent à la Ville.



Culture
La culture c'est, par exemple :

- les livres
- les spectacles
- la musique
- les films
- l'histoire
- les expositions
- les festivals
- la danse
- le théâtre.

Patrimoine
C'est une chose ou un ensemble de choses à mettre en valeur, à protéger et à sauver. Le patrimoine donne de l'importance aux bâtiments historiques, à la culture et aux connaissances, par exemple :

- une église
- une statue
- des anciennes traditions
- des arts comme la peinture, la musique et la danse
- un parc boisé.

Implication

Comment s'impliquer dans sa Ville

Les citoyens participent aux activités culturelles, aux spectacles et aux expositions dans les maisons de la culture et dans des salles culturelles.

Les citoyens utilisent les services offerts dans les bibliothèques et la Ville permet même d'emprunter des livres en ligne pour lire sur un ordinateur ou une tablette.

Les citoyens peuvent visiter plusieurs musées de la Ville comme le Biodôme, l'Insectarium, le Planétarium, Pointe-à-Callière et le Centre d'histoire de Montréal.

Loisir, activité physique et sport

LE LOISIR, L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET LE SPORT À MONTRÉAL

Droits et responsabilités

Les citoyens ont des droits liés au **loisir**, à l'activité physique et au sport.

Les citoyens et la Ville travaillent ensemble pour assurer leurs droits liés au loisir, à l'activité physique et au sport.

Les citoyens posent des gestes en accord avec les engagements de la Ville pour assurer leurs droits liés au loisir, à l'activité physique et au sport.

Engagements

La Ville s'engage :

- à construire des parcs, rénover des parcs, installer des équipements de loisir, installer des **équipements collectifs** d'activité physique et de sport, selon les besoins des quartiers
- à améliorer les parcs, des équipements de loisir, des équipements d'activité physique et de sport, selon les besoins des quartiers
- à encourager les citoyens à bouger dans la vie de tous les jours.

Implication

Comment s'impliquer dans sa Ville

Les citoyens font attention aux équipements pour tout le monde comme les salles de sport, les arénas et les terrains de jeux.

Les citoyens ont accès à plusieurs cours offerts par la Ville comme la danse Hip Hop, le patin artistique, la peinture et le karaté.



Loisir

Activité faite pour le plaisir.

Équipements collectifs

Ce sont les installations ou les appareils de la Ville qui peuvent être utilisés par tous les citoyens de la Ville, par exemple :

- les arénes
- les centres de loisirs
- les bibliothèques
- les parcs
- les balançoires
- les ordinateurs des bibliothèques.

Loisir



Environnement et développement durable

L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À MONTRÉAL

Droits et responsabilités

Les citoyens ont des droits liés à l'**environnement** et au **développement durable**.

Les citoyens et la Ville travaillent ensemble pour assurer les droits liés à l'environnement et au développement durable.

Les citoyens posent des gestes en accord avec les engagements de la Ville pour assurer leurs droits liés à l'environnement et au développement durable.

Engagements

La Ville s'engage :

- à encourager à faire moins de déchets
- à encourager à réutiliser des objets qui servent encore, le recyclage et la **valorisation** des déchets
- à encourager le transport en commun et d'autres moyens de transport pour moins utiliser la voiture
- à favoriser la protection des milieux naturels et des arbres, l'accès aux rives et aux espaces verts et la réduction des nuisances abusives.

Implication

Comment s'impliquer dans sa Ville

- Les citoyens utilisent l'eau sans la gaspiller et participent au maintien de la propreté pour préserver l'environnement.
- Quand les citoyens mettent le papier journal dans le bac vert, le papier pourra être transformé en carton pour faire des boîtes de céréales.
- Quand les citoyens mettent des feuilles mortes ou une peau de banane au compost, elles se transforment en engrais pour la terre.

Environnement

L'environnement, c'est par exemple :

- la nature
- l'air que nous respirons
- l'eau
- les sols.

L'environnement, c'est aussi la maison, la rue, le quartier où nous habitons.

Développement durable

Le développement durable veut dire qu'on améliore le bien-être des gens pour longtemps avec un souci de l'impact sur l'environnement.

Valorisation

C'est quand on prend un objet qu'on veut jeter pour le transformer en un autre objet utile qui est plus important.



Sécurité
Sentiment quand on n'est
pas en danger, quand c'est
tranquille et calme.

Sécurité

LA SÉCURITÉ À MONTRÉAL

Droits et responsabilités

Les citoyens et la Ville travaillent ensemble pour assurer le droit à la **sécurité**.

Les citoyens posent des gestes en accord avec les engagements de la Ville pour assurer leur droit à la sécurité.

Engagements

La Ville s'engage :

- à aménager le territoire de la ville de façon sécuritaire
- à prendre des moyens pour assurer la sécurité des citoyens dans les espaces publics
- à protéger les personnes et ce qui leur appartient.



Implication

Comment s'impliquer dans sa Ville

Les citoyens traversent la rue au feu vert et aux passages piétons en toute sécurité.

Les citoyens profitent des rues, des parcs, des terrains de jeux et des salles de sport qui sont bien aménagés et bien éclairés.

Les citoyens respectent la signalisation dans les pistes cyclables.

Les citoyens sont protégés par les policiers de la Ville qui sont là pour assurer leur sécurité. Ils donnent des conseils pour prévenir.

Services municipaux

LES SERVICES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

Droits et responsabilités

Les citoyens ont droit à des **services municipaux** de qualité.

Les citoyens et la Ville travaillent ensemble pour assurer le droit à des services municipaux de qualité.

Les citoyens posent des gestes en accord avec les engagements de la Ville pour assurer leur droit à des services municipaux de qualité.

Engagements

La Ville s'engage :

- à encourager l'**accessibilité universelle** dans l'organisation des **lieux publics**, dans les services municipaux, dans les programmes de la Ville et dans les communications de la Ville
- à rendre des services de qualité aux citoyens avec respect et sans **discrimination**
- à offrir des services à travers la ville avec **équité**
- à prendre des moyens pour garder la ville propre.

Services municipaux

Services que la Ville donne aux citoyens, par exemple :

- l'entretien des parcs
- les services de loisir
- les bibliothèques
- les pistes cyclables
- la collecte des déchets et le recyclage
- les pompiers et les policiers
- la réparation des rues
- l'émission des permis
- le déneigement.

Accessibilité universelle

C'est l'accès aux services, aux programmes et aux bâtiments de la Ville de la même façon pour tout le monde.

Pour les communications de la Ville, c'est l'accès à la même information au même moment pour tout le monde.

Lieux publics

Lieux que tous les citoyens peuvent utiliser, par exemple :

- trottoir
- parc
- bibliothèque.



Implication

Comment s'impliquer dans sa Ville

Les citoyens peuvent accéder facilement aux bâtiments ou aux salles de la Ville.

Pour les personnes qui ont des difficultés ou des élèves handicapés, la Ville a des programmes d'accompagnement dans les loisirs.

Les citoyens participent à garder la ville propre.

Discrimination

C'est quand une personne ou un groupe est traité moins bien que les autres. C'est quand une personne ou un groupe est traité de façon différente et inégale, par exemple, à cause de :

- la couleur de sa peau
- son sexe
- son handicap
- son âge.

Équité

C'est donner à chaque personne la même importance, les mêmes droits et les mêmes chances. Pour faire cela, on doit voir les besoins particuliers de certains citoyens.

Ombudsman

DE MONTRÉAL

Avec la Charte montréalaise, si un citoyen croit que ses droits ne sont pas respectés, il peut se plaindre à l'**ombudsman**. Il protège les droits des citoyens, il va écouter et aider à régler le problème.

Exemple d'une plainte à l'ombudsman

Une équipe de baseball a peur de ne plus pouvoir jouer dans le parc de son quartier, car les citoyens ont fait des plaintes à leur bureau d'arrondissement. Les citoyens sont inquiets pour leur sécurité parce que des balles sont tombées dans leur cour. De plus, les projecteurs restent allumés très tard et éclairent directement quelques résidences. L'arrondissement a annoncé qu'il interdirait désormais le baseball sur ce terrain.

L'équipe de baseball s'y oppose, car elle n'aura plus d'endroit pour jouer. L'équipe fait appel à l'ombudsman qui accepte de faire enquête.

Important:

Le citoyen et la Ville doivent d'abord essayer de s'entendre quand il y a un désaccord. Si on ne trouve pas de solution, l'ombudsman est là pour favoriser le dialogue et pour aider le citoyen, en dernier recours.

514 872-8999

ombudsmandemontreal.com

Cette brochure est une version de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, un document très important pour les citoyens et pour la Ville de Montréal. Elle explique aux jeunes, dans un langage simple, les **droits** et **responsabilités** des citoyens de la Ville de Montréal ainsi que les **engagements** pris par la Ville et ses employés pour améliorer les services offerts à la population. La Charte rappelle aussi les **valeurs** qui rassemblent les citoyens, dont le respect de l'autre, l'égalité, la justice, la tolérance et la paix.

Le document complet de la Charte montréalaise est disponible dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement ainsi que sur le site Internet de la Ville de Montréal.

Produit par le Service du greffe en collaboration avec le Centre d'histoire de Montréal
Février 2017
Graphisme: Langevin et Turcotte
Illustration: Philippe Béha

ISBN:
978-2-7647-1462-1 – (brochure)
978-2-7647-1463-8 – (PDF)

English also available

Ombudsman

L'ombudsman de Montréal est la personne qui reçoit les plaintes des citoyens lorsqu'il y a un désaccord entre un citoyen et la Ville.

C'est une personne qui protège les droits des citoyens.

L'ombudsman n'est pas une personne élue.

L'ombudsman n'est pas un employé de la Ville.



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

